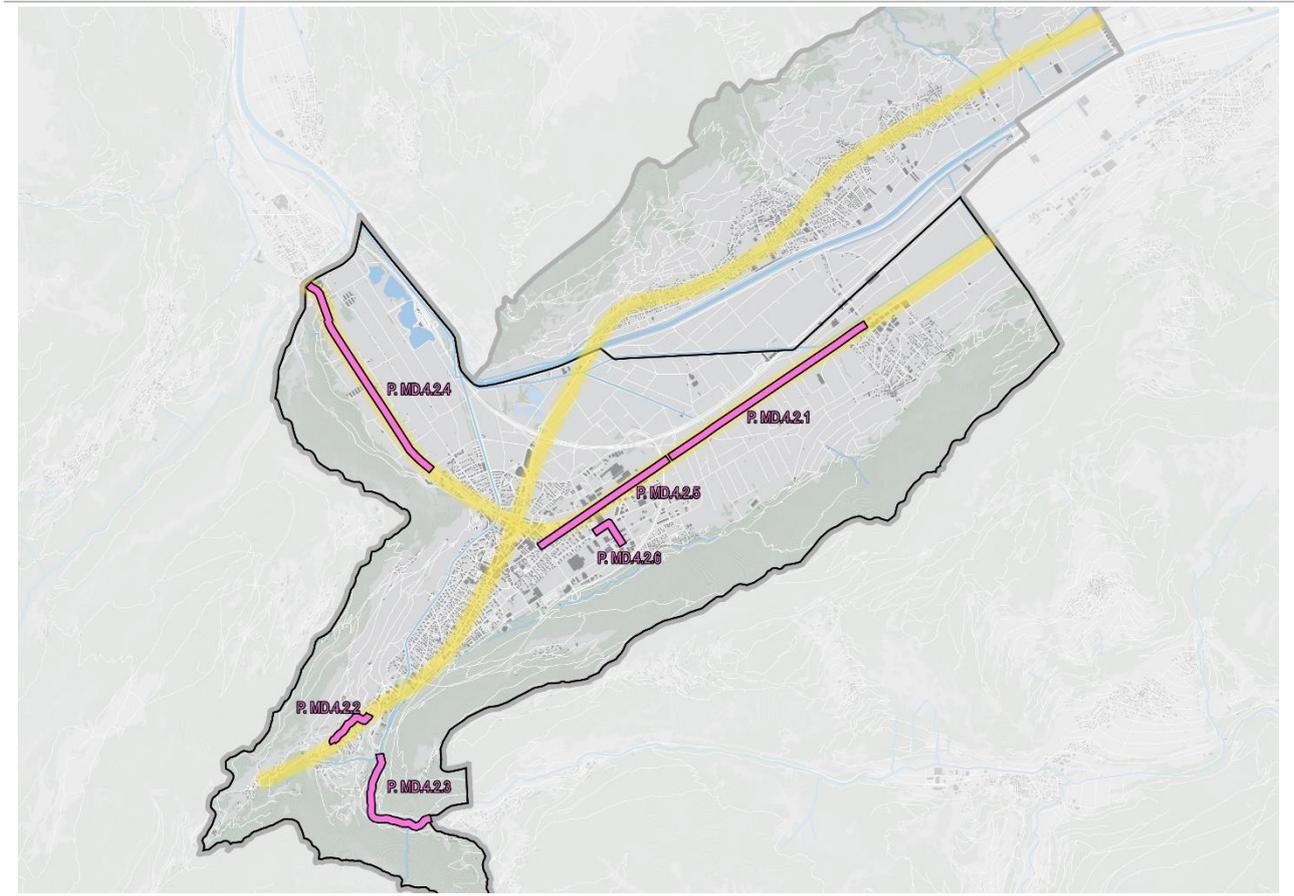


P.MD.4.2 **Paquet de mesures bénéficiant de contributions fédérales forfaitaires**
Mobilité douce – Priorité B

Coût du paquet	à venir
Description de la conception	<p>Le diagnostic a permis de relever le fort potentiel de l'agglomération du Coude du Rhône en termes de déplacements modes doux (topographie, relatives courtes distances, etc.) que ce soit pour les déplacements pendulaires ou de loisirs. Cependant des nombreuses faiblesses ont malgré tout été identifiées (discontinuités, points dangereux, manque d'attractivité, etc.).</p> <p>En cohérence avec le concept mobilité douce (piétons et vélos) élaboré à l'échelle de l'agglomération, le présent paquet de mesures propose différents aménagements ponctuels ou liaisons, en priorité B, pour améliorer le réseau existant, voire le compléter selon les besoins identifiés. Ensemble, ces sous-mesures permettront de disposer à terme d'un véritable réseau mobilité douce qualitatif (sécurisé, continu et maillé) à l'échelle de l'agglomération.</p>

Représentation cartographique des mesures partielles



Mesures partielles

P.MD.4.2.1 Liaison cyclable entre Martigny et Charrat Coûts : à venir

Aujourd'hui, l'axe cantonal RCT9 reliant Martigny et Charrat dispose de bandes cyclables. L'objectif est de disposer d'un aménagement cyclable en site propre pour sécuriser et favoriser les déplacements pendulaires (itinéraire direct) entre les deux localités depuis la fin de la zone à bâtir de Martigny jusqu'à hauteur de la gare de Charrat. Le support et l'emplacement de cet itinéraire est à définir dans le cadre du plan sectoriel de mobilité douce de la région.

Instance(s) responsable(s) : SDM

Instance(s) concernée(s) : Commune de Martigny

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2

Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

P.MD.4.2.2 Liaison cyclable entre Martigny-Combe et Martigny Coûts : à venir

En complément à la mise en zone 30 généralisée sur le réseau routier communal en zone à bâtir de Martigny-Combe, il est prévu de sécuriser le vélo (minimum à la montée) sur la route des Rappes (RC 414) pour les déplacements pendulaires en échange avec Martigny (et son réseau MD interne) et les gares ferroviaires en plaine (Martigny-Croix, Martigny CFF).

Instance(s) responsable(s) : SDM

Instance(s) concernée(s) : Commune de Martigny-Combe

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2

Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

P.MD.4.2.3 Liaison pour piétons et vélos entre Martigny-Combe et Bovernier Coûts : à venir

L'objectif est d'aménager un cheminement modes doux entre les deux localités pour les déplacements quotidiens et de loisirs, les distances en jeu étant tout à fait adaptées au vélo (ou au vélo électrique considérant la topographie) mais avec un axe routier nationale (N21) pas du tout adapté aux modes doux (>15'000 vhc/j). Cette mesure est liée à la mesure P.MD.1.5 qui permettra à terme de disposer d'un itinéraire mode doux entre Bovernier, Martigny-Combe et Martigny, jusqu'au Rhône.

Instance(s) responsable(s) : Commune de Martigny-Combe

Instance(s) concernée(s) : Commune de Bovernier

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2, S.MD.3, S.P.1

Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

P.MD.4.2.4 Liaison cyclable entre Martigny et Vernayaz Coûts : à venir

Il est prévu d'aménager la route agricole qui longe la route cantonale RCT9 pour disposer d'une liaison directe entre Martigny et Vernayaz pour les déplacements pendulaires. Il s'agit principalement de régulariser le statut du vélo sur cet axe agricole (cohabitation avec le trafic agricole) et de régler les questions de raccords avec la route cantonale à l'Ouest (côté Vernayaz) et avec le (futur) giratoire d'Ottan à l'Est (côté Martigny).

Instance(s) responsable(s) : SDM, Commune de Martigny

Instance(s) concernée(s) : Commune de Vernayaz

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2

Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

P.MD.4.2.5 Aménagement cyclable sur la rue du Simplon à Martigny Coûts : à venir

La rue du Simplon est l'accès principal à la zone artisanale et industrielle de Bevignoux. Sur cet axe rectiligne et aujourd'hui très routier est prévu un aménagement cyclable afin de sécuriser les déplacements pendulaires modes doux et de les rendre plus attractifs pour la desserte de ce secteur stratégique.

Instance(s) responsable(s) : SDM

Instance(s) concernée(s) : Commune de Martigny

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2

Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

P.MD.4.2.6 Aménagement cyclable sur les rues du Verdun/Finettes à Martigny Coûts : à venir

Les routes du Verdun et des Finettes sont au cœur de la zone industrielle de Bevignoux. Ces routes limitées à 50km/h ne disposent aujourd'hui d'aucun aménagement pour les vélos. Des aménagements cyclables sont prévus sur ces axes pour garantir une certaine perméabilité cyclable dans la zone industrielle. Cette mesure est liée à la mesure P.MD.4.2.5 facilitant l'accès à l'artère de la zone industrielle, la rue du Simplon.

Instance(s) responsable(s) : Commune de Martigny

Instance(s) concernée(s) : -

Stratégie sectorielle : S.MD.1, S.MD.2

Mètres linéaires de la mesure MD : à venir

P.MD.4.2.7 Concept bornes de recharges vélo à l'échelle de l'agglomération Coûts : à venir

Finalement afin de faciliter la mobilité douce pour les déplacements sur les côtes et de s'adapter à l'essor du vélo électrique, il est envisagé de mettre à disposition des stations de recharge pour vélos électriques aux emplacements stratégiques, notamment les gares et les zones à fortes concentration d'emplois (Place Centrale, zone industrielle, etc.).

Instance(s) responsable(s) : Commune de Martigny, Commune de Martigny-Combe, Commune de Fully

Instance(s) concernée(s) : -

Stratégie sectorielle : S.MD.2, S.U.2

Nombre de places de stationnement pour recharge : 25 places

Informations factuelles Selon annexe 4
